



Délibération affichée, rendue exécutoire,
après transmission au Contrôle de Légalité le : 23 novembre
2022
AR n° 078-200062248-20221116-lmc1136825-DE-1-1

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Adhésion du SIE-ELY à SYN en tant que membre associé

Le 16 novembre 2022, le Comité Syndical de Seine-et-Yvelines Numérique s'est réuni en visioconférence sur convocation du Président du Comité syndical adressée le jeudi 10 novembre 2022.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de Seine-et-Yvelines Numérique et notamment son article 11.5 ;

Vu la délibération 25 octobre 2022 du Syndicat Intercommunal d'Energie d'Eure et Loir et des Yvelines ;

CONSIDÉRANT la collaboration fructueuse entre Seine et Yvelines Numérique et le Syndicat Intercommunal d'Energie d'Eure et Loir et des Yvelines concernant le déploiement du projet « BR+VE » dans les communes yvelinoises concernées de son périmètre

CONSIDÉRANT le souhait du Syndicat Intercommunal d'Energie d'Eure et Loir et des Yvelines de pouvoir faire appel à Seine-et-Yvelines Numérique pour ses communes adhérentes d'Eure-et-Loir.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

APPROUVE l'adhésion du Syndicat Intercommunal d'Energie d'Eure et Loir et des Yveline au Syndicat Seine et Yvelines Numérique en qualité de membre associé tel que prévu à l'article 11.5 des statuts du syndicat annexés à la présente délibération listant les membres et membres associés ;

PREND ACTE que du Syndicat Intercommunal d'Energie d'Eure et Loir et des Yveline sera effective dès la prise de l'arrêté inter-préfectoral correspondant.

La présente décision peut être attaquée par la voie d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication suivant les articles R. 421-1 et R. 421-2 du Code de justice administrative.

Président du Comité Syndical
Seine-et-Yvelines Numérique



Bertrand COQUARD

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**Adhésion du SIE-ELY à SYN en tant que membre associé**

Président de séance : Monsieur Bertrand Coquard

Présents : 12

Mme Sonia BRAU, Mme Jessica BULLIER, M. Julien CHAMBON, M. Bertrand COQUARD, M. Daniel COURTES, Mme Cécile DUMOULIN, M. François GARAY, Mme Ghislaine HAUETER, Mme Anne HERY LE PALLEC, M. Denis LARGHERO, Mme Nathalie LEANDRI, M. Serge QUÉRARD.

Pouvoir : 5

M. Pierre Bédier à M. Bertrand Coquard, M. Yves Coscas à M. Daniel Courtes, M. Thomas Lam à Mme Anne Hery Le Pallec, M. Laurent Richard à M. Serge Quérard, M. Jean-Marie Tétart à Mme Ghislaine Haueter.

Le calcul du quorum s'établit comme suit :

Compétence	Membres	Quorum	Présents ou Représentés
Administration Générale	25	14	17

Adopté à l'unanimité